

Conservez votre carte Pass pass

**Nouveauté
2019**

En plus du service
TPMR voyagez sur
l'ensemble du réseau
avec votre abonnement
Pass' Mobilité / Pass' Liberté,

Pass' MOBILITÉ / Pass' LIBERTÉ

Habitants l'une des 22 communes de
l'agglomération, voyagez librement
sur l'ensemble du réseau Marinéo
du 1^{er} janvier au 31 décembre.

14€/an

+5€ si création ou renouvellement
de la carte Pass Pass

- La première année vous payez
votre carte **5€** + votre abonnement
Pass' Mobilité / Pass' Liberté à **14€**.
- Les 3 années suivantes
vous ne payez que votre abonnement
Pass' Mobilité / Pass' Liberté à **14€**.

Pour bénéficier de ce service, les justificatifs à fournir sont :
> Un justificatif de votre mairie ou de votre CCAS
> Une pièce d'identité
> Votre règlement au comptant (tout règlement
par chèque est à libeller à l'ordre de la CTB)

Point de vente : Boutique Marinéo, Centre Commercial
de la Liane Boulevard Daunou, Boulogne sur Mer.



Transport de Personnes à Mobilité Réduite

**Vous êtes en situation
de mobilité réduite ?
Vous pouvez faciliter
vos trajets en vous faisant
accompagner gratuitement !**

Le service TPMR est un service gratuit
complémentaire à Marinéo pour les personnes
qui ne pourraient pas utiliser le réseau.
Ce service est réservé aux résidents des 22 communes
de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.
Le bénéficiaire du service peut recourir
à un accompagnement de son choix.

**Pour bénéficier de ce service,
vous devez être dans l'une
des situations suivantes :**

- **Titulaire de la carte d'invalidité 80% et plus**
- **En fauteuil roulant**
- **Atteint de cécité**
- **Bénéficiaire de la PCH transport**

Je monte / Je valide

**Avec la billettique la validation c'est systématique
même en correspondance.**

- Un Pass' Mobilité non validé = 5€ d'amende
- Si vous oubliez votre carte Pass Pass, pensez
à acheter un titre de transport pour être en règle sinon
en cas de contrôle vous risquez une amende de 51,50€

Attention : conservez bien votre carte Pass Pass. En cas de
perte, vol ou détérioration votre duplicata vous coûtera 10€.

**Pour bénéficier de ce service,
les justificatifs à fournir sont :**

- **Le formulaire
ci-contre complété**
- **Une photocopie
de votre carte
d'invalidité**
- **Un certificat médical
sous enveloppe cachetée
au nom du Docteur
de la commission.**



Et envoyer l'ensemble des pièces
par courrier à :
Boutique Marineo, Service TPMR,
Centre Commercial de la Liane,
Boulevard Daunou, 62200 Boulogne sur Mer

Etude du dossier tous les 3 mois par Commission d'accès .

Comment ça marche ?

Réservez en appelant le :

03 91 18 04 73

du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
[Sauf samedis, dimanches et jours fériés]

Jours de fonctionnement :

du lundi au samedi
de 8h45 à 19h00 sans interruption
[sauf jours fériés]

**Pour plus d'informations
03 91 18 04 73**

Vous avez le droit à

2 trajets aller/retour par semaine
les déplacements à caractère médical ou
paramédical ne sont pas prioritaires.

Demande d'accès au service Transport de Personnes à Mobilité Réduite

Mme* M.*

Nom*

Prénom*

Nom de jeune fille

Date de naissance*

Adresse : N° / rue/bât/Appt N°*

.....

.....

.....

Code postal*

Ville*

Tel*

Profession

Nom / Tél. du référent [personne de votre choix].....

.....

.....

*Champs obligatoires



Facebook : Marinéo transport de l'agglomération du Boulonnais